



JANVIER 2023

**RAPPORT SUR LES
DROITS DE VOTE AUX
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
AU COURS DE L'EXERCICE
2022**

CRITÈRES DÉTERMINANTS L'EXERCICE DES VOTES

Groupama AM exerce actuellement les droits de vote pour les positions en actions cotées des OPC/Mandats :

- Votes exercés, **selon la politique de vote interne**, pour les pays européens « développés » au sens de MSCI (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Danemark, Norvège, Suède), soit 17 pays.
- Votes automatiques, **selon la Politique de vote ISS**, pour la zone Amérique du Nord (Etats Unis et Canada)
- Votes automatiques, **selon la Politique de vote ISS**, pour la zone Pacifique (Japon)

Conformément à la Politique de vote interne, Groupama AM définit son périmètre de vote à ses principales positions: montant global de détention par émetteurs **supérieur à 2 millions d'euros**, à l'exception des émetteurs investis dans les **fonds labellisés ISR**, pour lesquels un vote sera exercé, quel que soit le montant global détenu.

Cela explique la différence entre le taux d'actions pour lesquels Groupama AM a effectivement exercé les droits de vote comparativement au taux d'actions pour lesquels Groupama AM dispose des droits de vote.

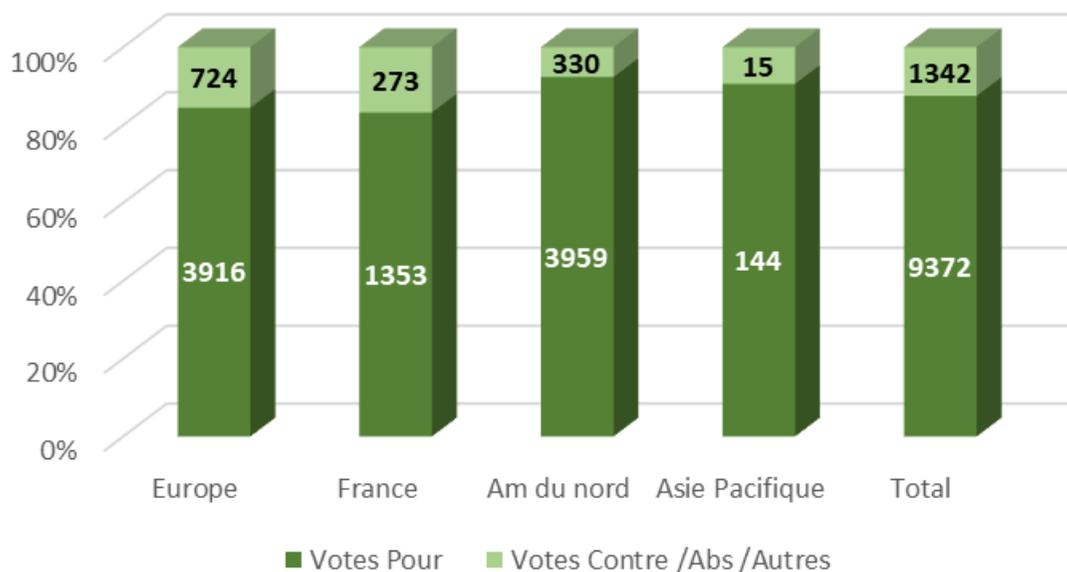
	Périmètre actions pour lesquelles Groupama AM détient les droits de vote (A)	Périmètre actions pour lesquelles la politique de vote de Groupama AM est appliquée (B)	Périmètre actions pour lesquelles Groupama AM a effectivement exercé les droits de vote (C)	Ratio des votes exercés sur le périmètre défini par la politique de vote par rapport aux droits de vote détenus (B/A)	Ratio des votes réellement exercés par rapport au périmètre défini par la politique de vote (C/B)	Ratio des votes réellement exercés par rapport aux actions dont les droits de vote étaient détenus (C/A)
Nombre de sociétés investies	928	615	611	66%	99%	66%
dont sociétés françaises	95	64	64	67%	100%	67%
dont sociétés hors France	833	551	547	66%	99%	66%

Source Groupama AM

En 2022, Groupama AM a réellement exercé ses votes sur 66% des actions dont elle disposait les droits de vote cependant elle a exercé réellement ses droits de vote sur 99% des actions dont le périmètre est défini par la politique de vote.

UNE POLITIQUE DE VOTE ACTIVE ET ENGAGÉE

Récapitulatif des votes



Source Groupama AM

En 2022 Groupama Asset Management a voté sur 645 assemblées soit un total de 10 714 résolutions

- En France : Au cours de 60 assemblées sur 67, Groupama Asset Management a voté « NON » à au moins une résolution, soit 90,9%
- En Europe (hors France) : Au cours de 212 assemblées sur 260, Groupama Asset Management a voté « NON » à au moins une résolution, soit 81,5%
- Zone Amérique du Nord: Au cours de 117 sur 308, Groupama Asset Management a voté « NON » à au moins une résolution, soit 56,3%
- Zone Asie Pacifique : Au cours d'aucune assemblée sur les 10, Groupama Asset Management a voté « NON » à au moins une résolution, soit 0%

UNE POLITIQUE DE VOTE ACTIVE ET ENGAGÉE

	Total Résolutions Approuvées		Total Résolutions rejetées/abs/autres		Total Résolutions	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Actionnariat salarié	90	1%	1	0%	91	1%
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	759	7%	140	1%	899	8%
Formalités et autres motifs	1 967	18%	256	2%	2 223	21%
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	5 245	49%	406	4%	5 651	53%
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	1 024	10%	316	3%	1 340	13%
Résolutions externes (non agréées par le Conseil)	273	3%	219	2%	492	5%
Total	9 358	87%	1 338	13%	10 696	100%

Source Groupama AM

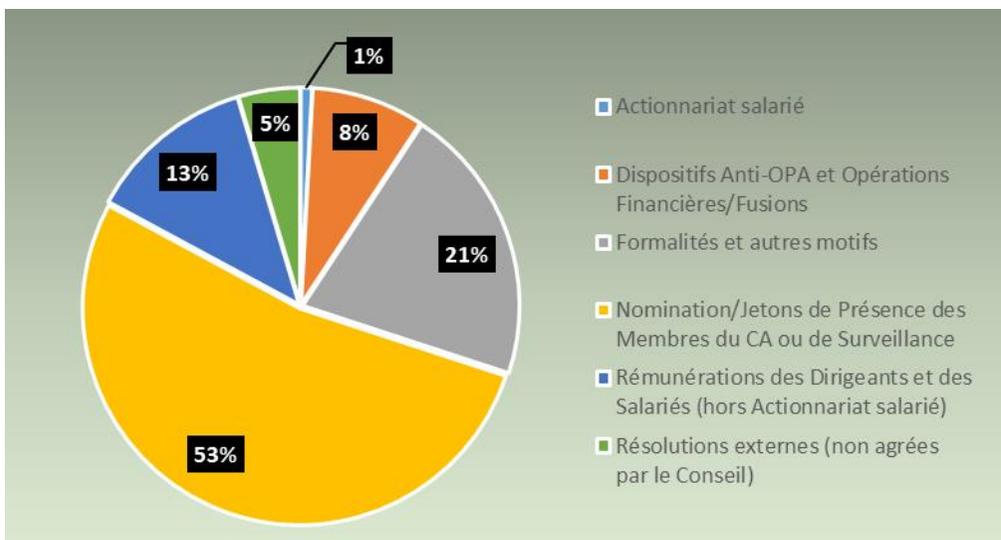
Groupama Asset Management attache une importance particulière à la politique de rémunération des dirigeants :

- Groupama AM demande à ce que les rémunérations variables des dirigeants intègrent systématiquement les critères extra-financiers. Ceux-ci doivent être cohérents avec les objectifs stratégiques et répondre aux spécificités de chaque secteur. Par exemple, pour les entreprises relevant des secteurs à fort impact environnemental il s'agira d'un objectif climatique ou environnemental pertinent pour le secteur donné.

RÉPARTITION GRAPHIQUE DES VOTES PAR CATÉGORIE DE RÉOLUTION

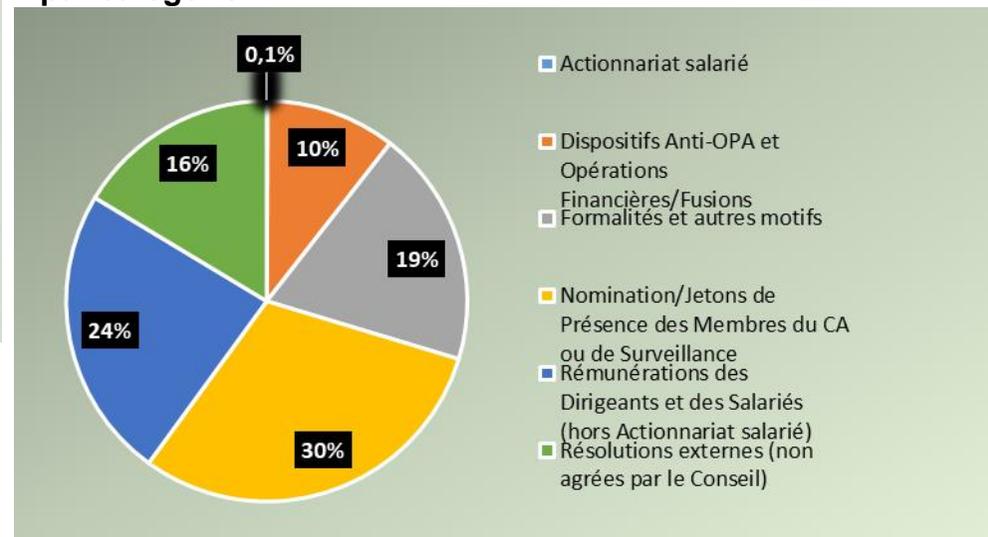
(CATÉGORIES DÉFINIES PAR L'AFG)

Répartition des votes par catégorie de résolution



Source Groupama AM

Répartition des votes « non » ou « Abstention » par catégorie



Source Groupama AM

AVERTISSEMENT

- › Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.
- › Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.
- › Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.
- › Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.
- › Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Tél.: 01.44.56.76.76
Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 RCS Paris
Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com